



Assemblée générale

Distr. générale
29 septembre 2022

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante et unième session

12 septembre–7 octobre 2022

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil

Exposé écrit* présenté conjointement par Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme, African Centre for Democracy and Human Rights Studies, Al-Hakim Foundation, Association PANAFRICA, Centre du Commerce International pour le Développement., Himalayan Research and Cultural Foundation, Interfaith International, Nord-Sud XXI - North-South XXI, Organisation pour la Communication en Afrique et de Promotion de la Coopération Economique Internationale - OCAPROCE Internationale, Rwanda Women Community Development Network, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[21 août 2022]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



Arrêter la guerre, négocier la paix: une immense urgence

La guerre dont l'Ukraine est le théâtre depuis le 24 février s'enlise. Elle se durcit. On n'en voit pas la fin.

Rien ne paraît être réellement entrepris pour qu'il y soit mis un terme. Aucun des belligérants ne semble vouloir que les hostilités cessent. Aucun conciliateur ne se profile visiblement à l'horizon.

Un peuple est aujourd'hui durement frappé. Il doit avoir la priorité.

Mais cette guerre est aussi planétaire. A travers le monde, ce sont des centaines de millions, d'êtres humains qui subissent les répercussions économiques et sociales du conflit, qui souvent ont vécu la pandémie et que frappe le dérèglement climatique. Leur quotidien est devenu plus pénible encore. Les promesses d'une vie meilleure se sont évanouies.

La réalité du vécu de centaines de millions d'êtres humains n'est pas admissible. C'est en pensant à cette réalité à laquelle ils sont confrontés et à la désespérance qui les gagnent, que nous prenons position. C'est là notre responsabilité.

Organisations de la Société civile, nous sommes une des voix des pays du Sud, des pays les plus pauvres, des populations les plus démunies où qu'elles se trouvent sur la Planète entière, soit de tous ceux qui, à chaque crise, paient le plus lourd des tributs.

Organisations de la Société civile, nous nous sentons tenus de demander avec les plus grande vigueurs que tout soit entrepris pour, qu'au plus tôt, un véritable processus qui conduise à la fin des hostilités soit engagé et que les Parties s'accordent sur une paix qui soit juste et durable. La diplomatie doit reprendre sa place et ses droits.

L'histoire a certes enseigné que la paix ne s'improvise pas. Dans la mesure où elle doit être juste et durable, on ne peut l'imposer. Il faut donner du temps au temps.

Ce qui n'est pas acceptable cependant, c'est l'absence d'une réelle volonté d'apaiser le conflit et d'y mettre fin. Ce qui est plus grave encore, c'est que rien ne paraît entrepris pour empêcher que la guerre ne s'étende et ne prenne le chemin d'une escalade destructrice.

Le chemin vers la paix est d'abord de la responsabilité des belligérants. Nous osons espérer qu'ils l'emprunteront très bientôt.

Dans la mesure où un processus de conciliation pourrait être utile et souhaitable, de la nature de celui qui a permis l'exportation de produits alimentaires, au moment opportun, il nous paraît indispensable que ce processus soit enclenché sans hésitation et sans attendre.

Les Nations Unies ont un rôle à jouer dans le respect des valeurs qui sont celles de notre organisation commune ; et des principes et des règles d'où procède son engagement.

D'autres sont susceptibles d'intervenir à bon escient.

Organisations de la société civile, nous appuierons tous les efforts que nous jugerons justes, nécessaires et appropriés, pour qu'il soit mis un terme à la guerre.

Nous le feront dans l'esprit de notre Déclaration du 2 mars 2022, sur la base des mêmes fondements que sont le respect du droit international, du droit humanitaire et des droits de l'homme, la dignité de chacun, et particulièrement des plus vulnérables, étant notre priorité première.

Nous appelons toutes les organisations de la Société civile à rejoindre les signataires de cet appel.

La paix se conquiert. Nous devons avoir ensemble l'audace et la détermination de la construire.

Afrika Jom Center, Africa Cominter, Bristish Tamil Forum (BTF), Comité pour les 50 Ans de l'Union Africaine, . Centre International de Lutte Contre le Terrorisme (CILT), Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine (CMDP), . Coordination des Associations de la Société Civile pour la Défense des Droits de l'homme (CASCIDHO), Coopera Sweden Association, Forum de la Radiotélévision des Droits de l'Homme (FRTDH), Forum de Dialogue Interreligieux et Interculturel (FICIR), Guinée Développement (GUIDE) , . Mouvement International Pour les Réparations (MIR), Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA), Omar El Mokhtar Institute for Human Rights, Pan-African Forum on Rights and Development, Réseau de Formation, de Recherche et d'Action sur les Migrations Africaines (REFORMAF), Sudan Documentation Centre, 30. Switzerland Tamil Action Group (STAG), Tamil Centre For Human Rights (TCHR), Université Populaire Africaine (UPAF), Union Inter-Africaine des Droits de l'Homme (UIDH), une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.